

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) , attestation de succès, le cas échéant. L'UV FBLI est une des UV composant le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
- Fiche RNCP : [RS 5856](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 26 juillet 2013 modifié](#), relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité et son [Annexe I](#) fixant le programme de formation et de validation de la formation

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Assurer la sécurité des biens, des personnes, réduire le risque incendie à bord, sauver des vies
- Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à tous types de situations d'urgence incendie et de lutter plus efficacement contre un incendie à bord

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout marin dont le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est requis ou dont l'attestation de formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) est échue (non recyclée dans les délais), cette formation (FBLI) étant une des U.V. (unité de valeur) composant le CFBS
- Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

DUREE(S), EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **18 h**, dont formation théorique (8h) et pratique (10h)
- Formation mise en oeuvre en centre, en mode face à face, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu sur 3 niveaux représentant une tranche de navire ou caisson feu selon la disponibilité des équipements pédagogiques, pour la pratique incendie
- Les équipements de protection feu sont fournis durant la formation pratique
- Stage INTER ou INTRA (sur demande)
- De 8 à 12 stagiaires (maximum)
- **Cette U.V peut-être proposée en mode blended-learning avec une partie de la formation réalisée à distance. Cf. Fiche FBLI@distance**

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise. Une évaluation continue est réalisée par les formateurs durant la formation pratique. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider les acquis théoriques. La formation est attestée dès lors que le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 au test théorique et a acquis toutes les compétences pratiques
- Formation soumise à revalidation quinquennale



CONTENU DE LA FORMATION

FBLI - FORMATION DE BASE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Enseignements	Contenu
Enseignement théorique 8 h (face à face)	<p>1 - « Réduire au minimum le risque incendie et faire face à des situations d'urgence dues à des incendies »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la lutte contre l'incendie à bord • Emplacement des dispositifs de lutte contre l'incendie et des issues de secours • Éléments de l'incendie et de l'explosion (triangle du feu) • Types et sources d'inflammation • Matériaux inflammables. Risques d'incendie et propagation de l'incendie • Nécessité d'une vigilance constante • Mesures à prendre à bord du navire • Dispositifs de détection d'incendie et de fumée et d'alarme automatique • Classification des feux et des agents d'extinction à utiliser <p>2 - « Lutter contre les incendies et les éteindre »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de lutte contre l'incendie et son emplacement à bord • Enseignement concernant les éléments suivants : installations fixes, équipement de pompier, équipement individuel, dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie méthodes de lutte contre l'incendie, agents d'extinction de l'incendie, procédures de lutte contre l'incendie, utilisation d'un appareil respiratoire pour lutter contre l'incendie et effectuer des sauvetages
Enseignement pratique 10 h (face à face)	<p>1 - Exercices pratiques de lutte et d'extinction d'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs • Utiliser un appareil respiratoire autonome • Eteindre des incendies peu importants (feux d'origine électrique, d'hydrocarbures, de propane ...) • Eteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé) • Eteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié • Pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée • Lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire • Eteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse • Eteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse • Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise. Une évaluation continue (partie pratique) est réalisée par les formateurs durant la formation. Un test des connaissances écrit (type QCM) vient valider les acquis théoriques. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux deux évaluations
- Formation soumise à revalidation quinquennale

INTERVENANT(E)(S)

- Formateurs professionnels de la formation pour adulte, anciens Sapeurs-Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)